

Compte-rendu de la réunion plénière de la CLE du SAGE de l'Audomarois du 18 avril 2019

Etaient présents :

M. Alain MEQUIGNON	Maire de Fauquembergues, vice-président de la CLE
M. Mathieu PRUVOST	CCPL
M. Michel PREVOST	Maire d'Hallines
M. Francis SAGNIER	Maire d'Esquerdes
M. Josse NEMPONT	CCHPM
M. Bertrand PRUVOST	CAPSO
Mme Catherine DELEPOUVE	SMPNRCMO
Mme Françoise HENNERON	Conseil Régional Hauts-de-France
M. Daniel DESCHODT	SED
M. Olivier DEMOL	Chambre d'agriculture
M. Alain WARD	Association de protection de la nature Nord Nature Environnement
M. le Président ou son représentant	Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
M. Raphael ZAITSEV	CCI
M. Vivien LOMBARD	Propriétaires riverains
M. MIEZE	Association de défense des consommateurs « UFC Que choisir »
M. le Président	7 ^{ème} section de wateringues
M. Laurent LEJEUNE	DREAL
M. Ludovic LEMAIRE	AEAP
Mme Florence DESMARETZ	DDTM
M. Jean Luc BLONDEL	Sous-Préfet de Saint Omer

Ont donné pouvoir :

M. le Président	CRPF	, donnant mandat à	L'AEAP
M. Rachid BEN-AMOR	Maire de Blendecques	, donnant mandat à	Mme DELEPOUVE
M. Bertrand PETIT	Conseil Départemental 62	, donnant mandat à	M. MEQUIGNON
M. Sylvain LEFEBVRE	Maire de Setques	, donnant mandat à	M. SAGNIER
M. Daniel HERBERT	Maire de Wizernes	, donnant mandat à	M. PREVOST
M. René DENUNCQ	Maire de Remilly-Wirquin	, donnant mandat à	M. PRUVOST M.
M. Francis MARQUANT	Maire d'Helfaut	, donnant mandat à	M. PRUVOST B.
M. Christian DENIS	SmageAa	, donnant mandat à	M. NEMPONT

Etaient excusés :

Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	Conseil Général du Pas-de-Calais
Mme Céline-Marie CANARD	Conseil Régional Hauts-de-France
M. le Directeur ou son représentant	ARS
M. le président ou son représentant	CBNBL

Participaient également à la réunion :

M. Alain MASSEZ	CAPSO
-----------------	-------

M. Fabrice MAZOUNI	SED
M. Pierre Marie BASTIEN	SED
M. Maxime FLAHOU	Sous-préfecture de Saint Omer
M. Louis-Joseph VANDERSTUYF	Sous-préfecture de Saint Omer
Mme Agnès BOUTEL	SmageAa
Mme Laurence CASTILLON	SmageAa, animatrice de la CLE

Monsieur Alain MEQUIGNON, Vice-président de la CLE, accueille les participants et nomme les excusés.

Il rappelle que la préservation de la ressource en eau souterraine est un enjeu majeur du territoire et au-delà pour la région entière. Cette eau est garante de l'alimentation en eau de milliers de personnes, au-delà des limites du bassin versant, du développement économique et de l'attractivité de notre territoire, de la préservation agricole en période sèche, mais aussi de la préservation de la qualité nos milieux, rivières, marais, zones humides qui sont l'identité de l'Audomarois.

Le SAGE de l'Audomarois s'est engagé dans cette préservation depuis sa 1^{ère} approbation par des mesures d'abord et une règle depuis 2013.

Lors de la réunion de CLE de novembre, il a été validé que cette règle 1 trop restrictive devait être révisé afin de permettre une gestion dynamique du territoire. Il a été proposé de définir une nouvelle rédaction de la règle se basant sur les volumes prélevables.

Cet enjeu nécessite un traitement exceptionnel et rapide afin de répondre aux enjeux de développement et il était souhaité que la révision puisse aboutir pour la fin de l'année.

Cependant cette nouvelle règle aura des impacts forts sur les capacités de prélèvements pour l'avenir et des répercussions pour tous les usagers (collectivités, industriels, agriculteurs) en remettant à plat les autorisations de chacun. Elle doit donc se faire de manière posée et réfléchie en se basant sur des données fiables.

Il est important d'apporter une réflexion globale pour apporter des réponses fondées pour tous et prendre en compte les évolutions liées au changement climatique.

M. le Sous-Préfet précise que le point de démarrage de cette réflexion fait suite à des demandes d'industriels et du Président de la CAPSO pour obtenir des autorisations de prélèvements supplémentaires.

Le travail a débuté avec les services de l'Etat et le SmageAa afin d'explorer le champ des possibles. Un calendrier a été défini pour pouvoir répondre à l'hiver 2019 aux enjeux à court terme et poursuivre un travail de long terme pour déterminer la capacité réelle de la nappe.

L'orientation de cette réunion de CLE va plutôt vers un report de la révision de quelques mois pour bénéficier d'une base fiable pour répondre aux enjeux à long terme.

Il est en effet important de connaître la capacité du réservoir et de bâtir un raisonnement technique approprié pour la répartition des pourcentages par usager.

Il s'agit d'une décision politique importante et les membres de la CLE doivent assumer la responsabilité de prendre les bonnes décisions pour l'avenir.

M. MEQUIGNON confirme que dans les mois à venir, nous devons poursuivre les pistes pour avoir d'autres sources que nos ressources actuelles et envisager des économies d'eau. Le contexte présent avec la prise de l'arrêté cadre sécheresse dans le Nord et la vigilance dans le Pas de Calais doit permettre de sensibiliser nos populations. Nous avons tellement l'habitude d'avoir de l'eau qu'on ne se rend plus compte de notre richesse qu'il est de notre devoir de partager et ne plus dilapider.

Mme CASTILLON présente la démarche engagée depuis novembre, en rappelant la méthodologie, le planning envisagé et les démarches administratives réalisées.

Elle présente le rapport de M. Mania, hydrogéologue expert, engagé pour définir les volumes prélevables.

Cependant les données mises à disposition ne lui ont pas permis de définir ces volumes. Il propose des volumes basés sur les moyennes des volumes prélevés.

Les membres de la CLE discutent des enjeux liés au changement climatique et son impact sur la ressource en eau. Les tendances vont vers un volume d'eau global constant mais avec une pluviométrie plus intense limitant la capacité d'infiltration.

Sont évoqués la nécessaire évolution des pratiques agricole pour retenir l'eau et faciliter son infiltration et la limitation de l'artificialisation des sols avec l'infiltration à la parcelle et la réduction des rejets.

Une conciliation des usages devra être envisagée en préservant l'avenir. La problématique de l'eau deviendra la même que celle du pétrole, nécessitant une vigilance accrue quant à sa consommation. Un important travail pédagogique est à mener pour faire évoluer les pratiques.

M. MEQUIGNON confirme que la notion de répartition entre usager va être complexe. Les décisions devront se baser sur une approche globale et une priorisation en cas de crise. Les restrictions à mettre en place en cas de crise doivent être envisagées de la même manière que face à une pollution de l'air.

M. ZAITSEV confirme que des échanges similaires ont eu lieu lors de la signature de l'arrêté sécheresse. Les industriels ont besoin de visibilité. L'arrêté sécheresse prévoit déjà des mesures restrictives. Il est important pour les entreprises de pouvoir anticiper les différents cas de figure et de pouvoir bénéficier d'une certaine visibilité.

Paradoxalement la prise de l'arrêté sécheresse apporte une conjoncture favorable pour aborder ces questions avec les usagers. On doit tous se confronter au problème pour trouver des solutions à long terme. Il y a donc une grande attente des travaux de l'hydrogéologue pour connaître réellement les capacités de la nappe. En parallèle un travail important doit être mené pour définir la clé de répartition entre usagers et la priorisation des attributions, en temps normal et en temps de crise.

M. MEQUIGNON explique que lors du groupe de travail des élus du 28 mars, deux scénarii ont été présentés :

- Proposer une règle transitoire se basant sur les 1eres conclusions de l'hydrogéologue mais nécessitant une remise à plat d'ici quelques années
- Reporter la révision de quelques mois afin de permettre des études plus fines.

Les élus présents le 28 mars se sont unanimement positionnés pour se donner le temps d'avoir une étude plus fine et permettre d'envisager les choses dans le long terme.

Il considère que c'est une chance pour notre territoire d'avoir des gens qui ont pris conscience de la vraie problématique afin de ne pas mettre en danger la ressource dans les années à venir et en parallèle mettre des actions en place pour préparer les décisions de diminution de consommation et l'anticipation des restrictions. Il est important que dans chaque domaine des réflexions soient engagées afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

La certitude concernant la gestion de la ressource n'existera jamais mais il est primordial de s'assurer de prendre la décision la plus sage possible.

Cette sensibilisation doit se faire sur notre territoire mais également sur les territoires voisins et que des décisions soient prises à l'échelle de la région.

Mme CASTILLON présente la procédure envisagée. Il est proposé de baser la définition des volumes prélevables sur la modélisation réalisée pour le SED par le bureau d'étude ERM. Cette modélisation a été validée pour sa fiabilité par les différents services instructeurs.

Cette démarche peut être menée sous quelques mois le temps de la formalisation avec un report global d'environ un an sous réserve des dates d'instances administratives (Comité de bassin en particulier).

D'ici-là, les besoins exprimés semblent trouver des solutions alternatives, au moins temporaires. Ainsi, si Norpaper dépasse un peu le seuil de prélèvement qui lui est autorisé, la réflexion de la "régularisation" sera menée en parallèle. De son côté, l'entreprise Goudale dispose de 500 000 m³ fournis par la CAPSO. Il a été rappelé qu'actuellement ses prélèvements sont autour de 350 000 m³ et que la CAPSO a donné son accord pour fournir 700 000 m³ supplémentaires. Enfin, Wizpaper peut bénéficier de l'autorisation de prélèvement laissée par ArjoWiggins.

En parallèle, un travail sera à mener avec les collectivités, la CCI et la Chambre d'Agriculture pour définir la répartition entre usagers par sous bassin.

Il est demandé aux membres de la CLE de voter. Après proposition de M. MEQUIGNON il est acté que le vote sera réalisé à main levée.

La proposition du report de la révision est votée à l'unanimité.

M. MEQUIGNON remercie les membres pour leur prise de décision.

Mme BOUTEL présente rapidement les démarches engagées par le SmageAa pour la réalisation d'un PAPI d'intention. Cette démarche consiste à la rédaction d'un nouveau programme d'action pour la prévention des inondations et ne comprend pas de travaux.

M. MEQUIGNON clôture la séance.